

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EN DATE DU 17 AVRIL 2013

Présents : M. Christian CHEVALEYRE, Maire,
Melles Mylène CHAPUIS, Aurélie PASCAL, M. Jacqueline DOUARRE (à partir de 19 H),
M. Gérard MAI, Mmes Véronique FAUCHER-CONVERT, Céline THENOT, Adjoints,
MM. Jean-Louis DHUIT, Guy DUVERGER (à partir de 19 H), Henri JOUBERT, Gérard
BONNEFOY, Jean MALCROS, Mme Nadine BOST, MM. Jean-Marie PILLER, Edmond
BERODIAS, Mme Viviane BAFOIL, M. Jean AULAGNIER, Mme Simone MONNERIE,
MM. Eric CHEVALEYRE, Patrick BESSEYRE.

Absents avec procuration : M. Jean-Claude GUELON à Mme Véronique FAUCHER-
CONVERT, M. Gérard BERTON à Mme Nadine BOST, M. Guy DUVERGER (jusqu'à son arrivée
à 19 H) à M. Gérard MAI, M. Michel DAJOUX à M. Henri JOUBERT, Mme Marie-Thérèse
PILANDON à M. Jean-Marie PILLER, Mme Denise CHARBONNEL à Melle Aurélie PASCAL,
Mme Anne-Marie ARNAUD-DHUIT à M. Jean-Louis DHUIT, Mme Laëtitia ACHAIBI à M. Jackie
DOUARRE.

Absentes : Mmes Pascale PERNET et Annik TRAIT-PROTIERE

Ouverture de la séance à 18h30.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Mr Gérard Bonnefoy a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire ouvre ensuite la séance du conseil municipal à 18h30 et propose d'approuver le compte rendu de la séance du 22 mars 2013 dont le secrétariat était assuré par Mme Pascale Pernet. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Mr Le Maire, le Conseil Municipal émet ensuite un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour des questions complémentaires suivantes :

- Desserte forestière : demande de subvention.



RAPPORT D'ACTIVITES

A Pascal : informations au conseil municipal sur le déroulé de la journée du 19 avril qui verra l'inauguration de plusieurs réalisations communales.

G Mai : indique que des travaux de mise en place de feux tricolores au carrefour de l'avenue Georges Clemenceau avec la rue Anna Rodier devraient débuter la semaine prochaine. A ce sujet Mme Monnerie fait part de son inquiétude quant aux risques de bouchons susceptibles d'être occasionnés par ces feux. Elle en veut pour preuve les difficultés de circulation constatées dernièrement à la suite de la mise en place temporaire, dans ce secteur, de feux de chantier. Mr Mai répond qu'il conviendra d'être attentif à la programmation de ces feux.

V Bafoil : s'interroge sur l'utilité et le coût de la passerelle mise en place dernièrement dans le secteur des jardins familiaux « sous la rue du midi ». Mr Mai répond qu'il s'agit de permettre l'accès à des terrains communaux situés de l'autre côté du ruisseau. S'agissant de travaux en régie le coût sera précisé par les services techniques. Il précise néanmoins que des modifications devront être apportées à cette passerelle qui en l'état actuel est susceptible de constituer un obstacle à l'écoulement des eaux.

JM Piller : souhaite obtenir des précisions sur le devenir du service chirurgie du centre hospitalier. En réponse Mr le maire apporte les précisions suivantes :

- De fait le service de chirurgie complète n'est plus en place sur Ambert depuis quatre ans.
- L'activité et la fréquentation des autres services du centre hospitalier est en progression constante, le déficit ayant été ramené de 3 000 000 € à 900 000 €, étant précisé que ce dernier montant peut être ramené à 300 000 € si l'ARS verse l'intégralité du financement attendu au titre du fonctionnement du Smur.

- Le service de chirurgie ambulatoire est également en progression ce qui est de nature à conforter le plateau technique.
- Enfin les autorisations d'activités chirurgie seront détenues par le futur groupement de coopération sanitaire constitué des hôpitaux d'Ambert et de Thiers.

Mr Aulagnier réagit à ces propos en soulignant le décalage entre la situation actuelle et le programme électoral de 2008.

V Faucher-Convert : point sur les réflexions en cours concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre.

Elle présente un projet d'organisation établi en concertation avec les enseignants, l'IDEN, les représentants des parents et la municipalité. Ce projet sera soumis à Mme la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale (DASEM).

19 heures : Arrivée en séance de MM Douarre et Duverger
--

Au terme de ces temps d'échanges et discussions Mr Le Maire propose de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Mr Mai rappelle qu'après un diagnostic des problèmes d'inondation en zone urbaine, le cabinet Egis-eau a proposé différents types d'aménagement visant à réduire les débordements et inondations constatés au cours des dernières années.

Il présente dans le détail les aménagements projetés et qui concernent principalement les secteurs suivants :

- La Visseyre,
- L'avenue du Docteur Chassaing / stade,
- Pellegrolle,
- L'avenue de la Résistance.

L'ensemble de ces travaux d'un montant estimé à environ 300 000 € HT étant susceptible d'être réalisé sur trois exercices, le rapporteur propose à l'assemblée de programmer d'ores et déjà cette année le secteur de l'Avenue du Docteur Chassaing / stade.

Proposition approuvée à l'unanimité, ce qui va permettre de poursuivre les études nécessaires (dossier loi sur l'eau) et de solliciter les subventions correspondantes.

Par ailleurs, il est précisé que des travaux seront réalisés cette année sur le site du camping afin de canaliser les eaux pluviales.

RAPPORT DE L'ETUDE RELATIVE A LA FAISABILITE D'UN SECOND RESEAU DE CHALEUR.

Présentation par Mr Mai de l'étude réalisée par le cabinet AVP Ingénierie concernant la création d'un second réseau de chaleur susceptible de desservir différents bâtiments publics (SIVOM, Crèche, Centre long séjour, futur Centre de Secours, Centre Hospitalier, Maison de retraite, résidence Fontaine de Goye, ESAT, La Poste, Mairie et annexe, Cci, Ecole maternelle, l'ancienne Caserne de pompiers.

L'étude prend en compte une analyse fine des besoins énergétiques et des consommations de chacun des bâtiments et futurs raccordables.

Au vu de cette étude préalable le cabinet présente trois scénarios

Scénario N°1

Prenant en considération le SIVOM, la Crèche, le Centre long séjour, le projet Centre de secours, le Centre Hospitalier et la Maison de retraite, la Résidence de Fontaine de Goye, l'ESAT et la Poste, la Mairie, l'Annexe Mairie, la Cci, l'Ecole maternelle et l'ancienne

Caserne Pompiers. L'appoint de la chaudière bois se fera par la chaufferie gaz de l'hôpital.

✓ Investissement HT:	2 430 884 €
✓ Investissement HT subventionnable :	2 365 994 €
✓ Subvention espérée :	1 098 067 €
✓ Reste à financer :	1 332 817 €

Ce scénario permet une économie moyenne globale de fonctionnement de 9 % par rapport au fonctionnement actuel (énergie fossile).

Scénario N°2

IDEM scénario 1 mais avec une chaudière granulés en appoint de la chaudière plaquette.

Le secours étant toujours assuré par la chaufferie gaz de l'hôpital.

✓ Investissement HT:	2 529 377 €
✓ Investissement HT subventionnable :	2 257 919 €
✓ Subvention espérée :	1 287 584 €
✓ Reste à financer :	1 241 793 €

Economie moyenne globale de fonctionnement de 6 %

Scénario N°3

Raccordement des mêmes bâtiments que dans le scénario 1 avec création d'une jonction au réseau existant afin que l'un vienne en secours de l'autre. Dans les faits, la sous-station d'interconnexion serait réalisée dans l'annexe mairie en reliant : l'Ecole maternelle et l'ancienne Caserne Pompiers sur le réseau de chaleur existant.

De plus l'appoint par la chaufferie gaz de l'hôpital sera conservé.

✓ Investissement HT:	2 824 859 €
✓ Investissement HT subventionnable :	2 759 696 €
✓ Subvention espérée :	1 492 526 €
✓ Reste à financer :	1 332 333 €

Economie moyenne globale de fonctionnement de 9%

De manière plus générale, il est à noter que :

- Les simulations financières de chaque scénario sont établies sur le principe de calcul des subventions en vigueur en 2013 (temps de retour cible égal à 10 ans). Ces montants de subvention sont estimatifs et devront être confirmés par les financeurs ;
- Les scénarios 1 et 3 présentent un bilan économique équivalent, avec un prix du MWh comparable au tarif du réseau CORAL existant. Le scénario 3 offre l'avantage d'une meilleure mixité bois et d'une sécurité liée à l'interconnexion des réseaux ;
- Le scénario 2 présente un bilan économique légèrement moins favorable, malgré un taux de subvention plus élevé.

Au terme de cette présentation et sur proposition du rapporteur le conseil municipal unanime :

- Décide de privilégier le scénario n°3 qui offre l'avantage d'une meilleure mixité bois et d'une sécurité de fonctionnement liée à l'interconnexion des réseaux.
- Donne tous pouvoirs à Mr le maire aux fins de poursuite des études correspondantes.

DESSERTE FORESTIERE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mr Douarre rappelle à l'assemblée que des dispositions financières ont été prises afin de contribuer à l'amélioration de la desserte forestière.

Dans ce cadre, le CRPF propose la réalisation d'une première tranche de travaux permettant la création de voirie forestière et dépôts pour le désenclavement de massifs productifs dans les secteurs suivants : Secteurs de Saint Pardoux, Le cheix de Valcivières, Morel Saint-Martin, Goye – Bois de Macharoux.

Le devis prévisionnel de travaux s'élève à un montant global de **175 802 € HT** (dont honoraires divers 16 385 € HT).

Les aides susceptibles d'être affectées à ce programme sont les suivantes :

- Etat Europe 70% : **123 062 €**
- Conseil général : **10 100 €**

Le solde étant autofinancé par la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ce projet sous réserve de l'obtention des subventions telles que prévues au plan de financement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : REPARTITION DE SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mr le Maire rappelle que depuis 2011 les sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert sont répartis de la façon suivante :

AMBERT	8 délégués	ST FERREOL DES COTES	4 délégués
JOB	6 délégués	LA FORIE	3 délégués
CHAMPETIERES	3 délégués	THIOLIERES	3 délégués
VALCIVIERES	3 délégués		
soit un total de	30 délégués		

Conformément aux dispositions législatives actuellement en vigueur les conseils municipaux des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ont jusqu'au 30 juin 2013 pour délibérer sur le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire qui sera en exercice à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2014.

La législation en vigueur prévoit en effet deux options pour fixer ce nombre et cette répartition : soit par accord amiable, soit et à défaut d'accord amiable la répartition légale (art l5211-6-1 § ii a iv).

Monsieur le Maire rappelle enfin que lors de la réunion du 22 mars 2013, le conseil après délibérations a entre autres :

- Rejeté un accord amiable proposant le maintien de la répartition actuelle,
- Donné également mandat pour une négociation amiable fixant la représentation de la Commune d'Ambert dans une fourchette comprise entre 10 et 13 délégués.

Les délibérations correspondantes ont été transmises à Madame la Présidente de la Communauté de Communes qui a pris l'initiative d'une réunion de bureau, élargie aux Maires des communes membres, le mercredi 3 avril 2013.

A l'issue des discussions, Mr le Maire a formulé une nouvelle proposition tenant compte du poids démographique de chaque collectivité tout en prenant en considération la nécessité d'obtenir une représentation équilibrée de l'ensemble des communes membres au sein du conseil communautaire. Cette proposition, susceptible de s'inscrire dans le cadre d'un accord amiable, est la suivante :

Ambert : 12 délégués, **Job** : 5 délégués, **St Ferréol des Côtes** : 3 délégués, **Champétières** : 3 délégués, **Valcivières** : 3 délégués, **La Forie** : 3 délégués et **Thiolières** : 3 délégués.

Le rapporteur invite donc le Conseil Municipal à faire connaître, par délibération, son avis quant à cette dernière proposition. Après avoir écouté cet exposé, le Conseil Municipal est amené à se prononcer par vote à mains levées.

Le résultat est le suivant :

- Voix pour l'accord amiable proposé : 16
- Voix contre l'accord amiable proposé : 1 (Mr Aulagnier)
- Abstentions : 9 (Mr Berton par procuration, Mr Joubert, Mr Dajoux par procuration, Mme Pilandon par procuration, Mr Malcros, Mme Bost, Mr Piller, Mr Berodias, Mr E Chevalyere)
- Ne prennent pas part au vote : 1 (Mr Mai)

Préalablement au vote :

Mr Aulagnier est intervenu pour regretter le non-respect des engagements ayant prévalu lors de la constitution de la communauté de communes. Il considère en outre que le bon fonctionnement d'une intercommunalité repose sur d'autres critères que la population. En ce qui le concerne il reste favorable à un conseil de 30 membres composé comme suit :

Ambert : 10 délégués, Job : 5 délégués, St Ferréol des Côtes : 3 délégués, Champétières : 3 délégués, Valcivières : 3 délégués, La Forie : 3 délégués et Thiolières : 3 délégués.

Mr Joubert a rappelé l'attachement du groupe GOD à la répartition suivante : Ambert : 13 délégués, Job : 6 délégués, St Ferréol des Côtes : 3 délégués, Champétières : 2 délégués, Valcivières : 2 délégués, La Forie : 2 délégués et Thiolières : 2 délégués.

CONVENTION D'UTILISATION DE BATIMENTS : PROJET DE REHABILITATION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL AVENUE DE LA RESISTANCE A AMBERT

Mme Véronique Faucher-Convert, Adjointe, rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire du bâtiment de l'ex-école d'agriculture situé avenue de la résistance à Ambert et pour lequel elle souhaite engager un programme de réhabilitation.

L'objectif consisterait à conforter le pôle de formation professionnelle actuellement en place sur une partie des locaux et à créer sur l'autre partie un foyer logements à destination des jeunes travailleurs (création de neuf logements).

Du fait des compétences respectives de la Commune d'Ambert d'une part et de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert d'autre part, la maîtrise d'ouvrage devra être intercommunale pour la partie foyer de logements jeunes travailleurs et communale pour la partie pôle de formation.

Dans ce contexte et pour permettre à la Communauté de Communes de réaliser les travaux relevant de sa compétence, le rapporteur propose de délibérer sur l'opportunité de conclusion d'une convention de mise à disposition immobilière concernant la partie du bâtiment nécessaire à la création des logements.

Après discussions, le Conseil Municipal unanime :

- Approuve la proposition du rapporteur et autorise Mr le Maire à conclure la convention correspondante avec Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

LISTES AFFOUAGERES 2013

Les propositions des différents syndicats sont approuvées par vingt six voix pour et une abstention (Mr Guelon par procuration).

SECTION DE CLEURETTES : AMENAGEMENT DE VOIRIE : CESSIION IMMOBILIERE AU CONSEIL GENERAL

Mr Jacques DOUARRE, Adjoint, indique à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 906 entre le PR 27.1 et 28.6 – Le Soldat/Cleurettes, il est nécessaire que le Conseil Général dispose de la maîtrise foncière des parcelles impactées.

L'aménagement projeté au titre des opérations de sécurité intègre la parcelle ZL n° 59 (304 m²) : propriété des habitants de Cleurettes.

Considérant qu'il s'agit d'un investissement nécessaire à l'exécution d'une opération d'intérêt public, le rapporteur rappelle que le Conseil Municipal a, en application des dispositions légales (CGCT article L 2411-16 al 4), compétence pour autoriser la cession de cette parcelle.

Après avoir écouté cet exposé le conseil municipal unanime :

- Donne son accord pour la cession au prix fixé par France Domaine (32.00 €) de la parcelle, propriété des habitants de Cleurettes, ZL n° 59, après établissement du document d'arpentage correspondant par et aux frais du Conseil Général,
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire aux fins de régularisation de cette cession après accomplissement des différentes formalités prévues par les lois et règlements en vigueur.

- Rapporte partiellement la délibération du 19 février 2013 pour la partie prévoyant l'engagement préalable d'une procédure de consultation des électeurs en vue de cette cession.

FORETS – PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2013

Mr Jackie DOUARRE, Adjoint, indique à l'assemblée que, comme chaque année, les services de l'Office National des Forêts (ONF) ont transmis la liste de travaux à réaliser dans certaines forêts sectionnelles ou communales soumises au régime forestier.

Les travaux proposés concernent :

- ↳ Forêt sectionnelle de Bunangues et autres : **6 151.80 € HT** – Entretien du périmètre et nettoyage de jeune peuplement et **885.24 € HT** : fourniture et pose d'un panneau.
- ↳ Forêt sectionnelle de Bunangues: **693.68 € HT** – Entretien du périmètre.

Le rapporteur précise que les financements nécessaires à ces travaux pourront être pris sur les crédits réservés à cet effet sur les comptes propres à ces différentes sections.

Sur proposition du rapporteur le conseil municipal par vingt six voix pour et une abstention (Mr Jean-Claude GUELON par procuration, approuve les propositions de l'Office National des Forêts concernant la programmation des travaux 2013 à réaliser dans les forêts sectionnelles de Bunangues et autres.

APPROBATION DU PROGRAMME D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Sur le rapport de Mr le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés le conseil municipal,

- Approuve le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ouvrant au titre de l'année **2014** les postes suivants :
 - Educateur territorial de jeunes enfants : TNC 25h/35h
 - Assistant d'enseignement artistique : TNC 6h20'/20h
- Donne son accord pour que les sélections professionnelles soient organisées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puys de Dôme et à cet effet autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.
- Charge Mr le Maire de la mise en œuvre effective de ce programme d'accès à l'emploi titulaire.
- Précise que les crédits correspondants aux postes à pourvoir seront inscrits au budget communal

CREATION DE POSTE : EMPLOI AVENIR

Mme Véronique Faucher-Convert, adjointe, propose à l'assemblée de délibérer sur l'opportunité de création d'un poste d'agent polyvalent « Emploi avenir ». Il est précisé que ce poste, affecté au service enfance jeunesse, s'inscrit dans le cadre de l'organisation générale à mettre en place au titre de la réforme des rythmes scolaires. Il est rappelé en effet qu'en fonction de décisions prises antérieurement par le conseil cette réforme sera mise en application dès la rentrée de septembre 2013.

Le conseil municipal par vingt trois voix pour et quatre voix contre (Mmes Bafoil, Monnerie, MM. Aulagnier, Besseyre) :

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir ».
- **AUTORISE** Mr le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

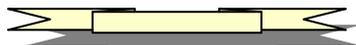
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- **Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :**
 - N° 11 : Consorts QUIQUANDON – Section AM n° 160 – 4, place du Livradois – Prix : 100.000 € - Acquéreur : Mr Benoit DUCHESNE et Melle Soledad LEONARD,

- N° 12 : Héritiers BOUCHET – Section AY n° 146 – 3, rue Francisque Prulhière – Prix : 52.000 € - Acquéreur : Mr et Mme BERTHE François,
- N° 13 : FAJARDO – Section AX n° 12 – Avenue Claudius Penel – Prix : 50.000 € - Acquéreur : Melle TARRIT Martine,
- N° 14 : TIXIER – Section AY n°s 24 et 324 – 15, rue du Dr Marius Eymard – Prix : 30.000 € - Acquéreur : Mr FILLIAT Michel,
- N° 15 : Héritiers CHOMETON – Section AL n° 12 – Avenue des Croves du Mas – Prix : 27.100 € - Acquéreur ; Melle Sophie FERREOL,
- N° 16 : TOURNADRE ROURE – Section BC n° 168 – Zone Artisanale Rue de la Masse – Prix : 155.000 € - Acquéreur : Mr Patrick CHANAL,
- N° 17 : RODARIE – Section AI n° 45 – 20, rue Guillaume Douarre – Prix : 87.500 € - Acquéreur : Mr Olivier FRANCK et Mme ROULAND Karine,
- N° 18 : LAURILLAULT – Section AM n° 169 – 47, Boulevard Henri IV – Prix : 50.000 € - Acquéreur : Mme Christine COLLOT,

- Décisions prises par délégation :

- Conclusion d'un bail de location pour un appartement de type F3 à la Caserne des Pompiers 10 rue des Allées avec Mr MOILIER Damien – Date d'effet : 15 Avril 2013,
- Approbation du contrat de prestations de service conclu avec la Société SOLEUS pour l'ensemble des contrôles concernant les matériels sportifs ou récréatifs de la commune



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H30.